

# ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

ACTUALITE  
SPORTS  
SANTE  
REGION  
CULTURE  
PUBLICITE  
alger16 le quotidien  
SCAN ME  


Edition N°1418 du Lundi 29 Décembre 2025 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

DÉCLARATION DE L'ENTITÉ SIONISTE



REJET CATÉGORIQUE DES MAE  
DE 21 PAYS ARABES ET MUSULMANS

P. 16

LE CAFTAN DU CADI CONSTANTINOIS



RAFFINÉ ET TRESSÉ AVEC ART  
SUR UNE ÉTOFFE NOBLE  
À L'ALGÉRIENNE

P. 9

ZOOM sur l'année 2025  
INTERNATIONAL



DIPLOMATIE ALGÉRIENNE  
DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE  
LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

P. 7

LE CHEF DE L'ÉTAT PRÉSIDE UN CONSEIL DES MINISTRES

LE PROJET DE LOI  
SUR LES PARTIS  
POLITIQUES APPROUVÉ

Le président de la République a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen d'un projet de loi portant amendement constitutionnel technique et de deux projets de lois organiques relatifs au régime électoral et aux partis politiques.

P. 3



CAN-2025

ALGÉRIE 1 - BURKINA FASO 0

LES VERTS  
GÈRENT  
ET GAGNENT

La sélection nationale a signé, hier au stade de Rabat, sa deuxième victoire dans la phase des groupes de la coupe d'Afrique des Nations. Elle est venue à bout de son second adversaire dans ce tournoi, le Burkina Faso, (1-0) dans un match très disputé, grâce à un but signé par le capitaine Mahrez en première mi-temps. L'Algérie est ainsi qualifiée en 8<sup>e</sup> de finale avant l'heure !



P. 15

# Savez-vous



## CARTE CNEP-POST

### ALGÉRIE POSTE PRÉCISE LA DURÉE DE VALIDITÉ

La carte CNEP-POST est un instrument mis à disposition par la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) et les services postaux en Algérie, permettant à ses titulaires de réaliser diverses opérations financières et administratives. Elle fonctionne comme une carte de paiement et d'identification, facilitant notamment les transactions bancaires simples, les retraits aux guichets automatiques et le paiement de certaines factures. Selon les informations officielles de la CNEP-POST, la carte a une durée de validité de trois ans à compter de sa date de délivrance. Passé ce délai, il est nécessaire de la renouveler afin de continuer à bénéficier de ses services. Le

renouvellement peut généralement être effectué directement dans les agences CNEP-POST, moyennant la présentation de la carte expirée et des pièces justificatives actualisées si nécessaire.

Concernant le renouvellement, les responsables conseillent d'anticiper la date d'expiration indiquée sur la carte. La demande de renouvellement s'effectue généralement auprès de la même agence, avec la présentation de la carte arrivée à échéance et, si nécessaire, la mise à jour des documents administratifs. Cette démarche permet d'assurer la continuité des services sans interruption.

### DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'UNIVERSITÉ D'HIVER DES ÉTUDIANTS ALGÉRIENS DE LA DIASPORA REÇUS PAR LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU MINISTRE DES AE

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, a reçu, samedi dernier, un groupe d'étudiants algériens de la communauté nationale établie à l'étranger, dans le cadre des activités de l'université d'hiver organisée à leur profit, en étroite collaboration avec plusieurs secteurs ministériels, institutions et organismes nationaux, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

L'organisation de cet événement, le premier du genre, avec la participation de 52 étudiants venus de plus de 20 pays de différentes régions du monde, "témoigne de l'intérêt que porte l'Algérie à la composante étudiante de nos compatriotes de la diaspora et à la nouvelle génération de notre communauté, en général, dans le cadre des efforts visant à renforcer leur attachement à la



mère patrie, en leur permettant de découvrir les grandes transformations que connaît l'Algérie ainsi que les atouts économiques, scientifiques, culturels et touristiques qu'elle recèle, sans oublier les politiques publiques qui leur sont destinées, tout en créant un espace de

réseautage et d'échange d'expertises et de savoir-faire". Le programme de cette université d'hiver, qui s'étend sur une semaine entière, comprend "une série d'activités variées.

Au cours de cette rencontre interactive, M. Chaib a souligné "l'importance de ces initiatives pour renforcer l'esprit d'appartenance et la fierté de l'identité nationale chez les étudiants de la diaspora", mettant en avant "la volonté des hautes autorités du pays de soutenir et d'accompagner les compétences nationales résidant à l'étranger et d'encourager leur implication dans le processus de développement national".

Il a, en outre, salué les relations de coopération établies entre le ministère des Affaires étrangères et les différents secteurs et organismes nationaux pour la concrétisation de telles initiatives.

### SÉMINAIRE NATIONAL À BISKRA PRÉVENTION DE LA DROGUE ET LUTTE CONTRE L'ADDICTION EN DÉBAT

La "Prévention de la toxicomanie et la lutte contre l'addiction à la drogue" a constitué le thème d'un séminaire national organisé, samedi dernier, au Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA) de Biskra.

Intervenant en ouverture de la rencontre, Djoumana Sayeh, membre de l'association "Biskra lit", organisatrice du séminaire, a considéré que la responsabilité collective "exige l'union des efforts et la multiplication des initiatives de sensibilisation pour faire face à ce fléau", dont, a-t-elle ajouté, "il ne faut pas sous-estimer les dangers présents et futurs". Elle a souligné qu'il est d'une "importance capitale" d'ouvrir le dialogue et d'instaurer des débats avec tous les acteurs de la société pour traiter ce phénomène et trouver des solutions efficaces pour limiter sa propagation, en particulier parmi les jeunes.

Des professeurs universitaires et des chercheurs en sociologie et en psychologie, ainsi que des médecins, des imams et des représentants des autorités judiciaires, ont participé à cette rencontre au cours de laquelle des expériences de personnes ayant été victimes de ce fléau et ayant réussi à surmonter leur dépendance seront présentées afin que leur expérience serve de modèle tant pour les spécialistes que pour les toxicomanes, l'objectif consistant à démontrer la possibilité de traiter ce fléau individuellement ou dans le cadre d'un effort collectif. Il convient de noter que de nombreuses associations ont pris part à cette rencontre aux côtés des représentants du Centre intermédiaire de soins en addictologie de Biskra.

### CLÔTURE DE L'OPÉRATION DE DÉTECTION DES JEUNES TALENTS DANS LE GRAND SUD ALGÉRIEN

La Direction technique nationale (DTN) a bouclé, samedi dernier, dans le grand Sud algérien, une vaste opération de détection des jeunes talents, nés en 2012 et 2013, a-t-on informé auprès de la Fédération algérienne de football (FAF). Après la clôture de l'opération dans les régions de Tougourt et d'El Menia, jeudi dernier, l'opération s'est poursuivie vendredi dernier dans les deux dernières régions restantes, à savoir Adrar et Tamanrasset.

Dans la wilaya d'Adrar, pas moins de 300 jeunes ont pris part à cette opération, tandis que la région de Tamanrasset a enregistré la participation de 360 jeunes joueurs, a précisé la FAF. Cette opération d'envergure s'achève ainsi après avoir couvert 18 ligues de wilaya, réparties en 14 zones géographiques. Au total, plus de 2 000 jeunes ont été supervisés et évalués, sous la coordination directe de la DTN, qui a mobilisé une importante équipe de techniciens et de sélectionneurs. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie globale visant à puiser dans un grand vivier national de jeunes joueurs, appelés à alimenter, à moyen et long terme, les différentes équipes nationales et à renforcer durablement la base du football algérien.

### OUVERTURE DES JOURNÉES D'HIVER DU THÉÂTRE POUR ENFANTS À SOUK-AHRAS

Les journées d'hiver du théâtre pour enfants ont été

ouvertes, samedi dernier, au Théâtre régional

Mustapha-Kateb de Souk-Ahras, à l'occasion des vacances scolaires d'hiver, avec la participation de 7 troupes.

Le directeur du théâtre, Mohamed-Islam Abbas, a indiqué que le programme de ces journées qui se poursuivront jusqu'au 3 janvier prochain comprend une palette d'activités artistiques variées, spécialement conçues pour les enfants, à raison d'une représentation

par jour, ce qui devrait contribuer, selon lui, à développer le sens artistique et culturel chez les petits.

Des troupes de théâtre de plusieurs wilayas du pays, dont Annaba, Djelfa, Aïn Defla, Saïda, Sidi Bel-Abbès et Souk-Ahras, participent à cette manifestation ouverte par une pièce éducative intitulée "Promenade en mélodies", œuvre de l'association "Plume culturelle" de la wilaya de Saïda.

### PERTURBATIONS SUR LE SITE WEB DE ALGER16

Le site du quotidien *Alger16* enregistre des perturbations ces derniers jours pour des raisons techniques. Des mesures sont prises pour une réparation rapide et efficace afin d'éviter que cela se reproduise. Le quotidien *Alger16* s'excuse auprès de ses lecteurs et annonceurs pour le désagrément occasionné.

QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC  
**ALGER 16**

N°RC : 16/00-090467 B 15

Compte bancaire S G A n° 02100017113002183822

Édité par  
sarl BMA.com  
au capital 100.000 DA

Directrice de Publication

Mohamed Bouziane Khadidja

Rédaction

M. B. Khadidja  
Yacine O.  
G. Salah Eddine  
Lamia O.  
Amine A.

O. M.

Djaffar Chilab  
Cheklat Meriem  
Lazéda Omar  
Abit Menasria

Siège d'entreprise : ALGER 16  
5, rue Saïd-Couïa, Algiers-Centre  
Tél. 020 10 23 68

Siège social sarl BMA.com  
26, rue Mohamed-Layachi, Belouizdad  
05 51 39 08 78 / 07 95 66 79 53  
email : alger16bma@gmail.com

Pour votre Publicité s'adresser à :  
l'Entreprise Nationale  
d'édition et de Publicité  
Agence ANEP,  
01, avenue Pasteur, Alger  
Téléphone : 020 05 20 91 /  
020 05 10 42

Fax : 020 05 11 49 / 020 05 13 45  
020 05 13 77  
E-mail : agence.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.saida@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION  
Société d'impression  
d'Algér  
SIA (Centre)

## LE CHEF DE L'ÉTAT PRÉSIDE UNE RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

# LE PROJET DE LOI SUR LES PARTIS POLITIQUES APPROUVÉ

*Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen d'un projet de loi portant amendement constitutionnel technique et de deux projets de lois organiques relatifs au régime électoral et aux partis politiques, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République.*

Cette réunion a porté principalement sur l'examen d'un projet de loi relatif à un amendement constitutionnel de nature technique, de deux projets de lois organiques concernant le régime électoral et les partis politiques, ainsi que sur une présentation liée à la compensation des coûts de transport dans le cadre du soutien à l'activité économique nationale.

### UN AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL AJOURNÉ POUR PRÉSERVER L'ACQUIS DÉMOCRATIQUE

Après la présentation de l'ordre du jour et l'exposé du Premier ministre sur l'activité gouvernementale au cours des deux dernières semaines, le président Tebboune a donné une série d'instructions précises, traduisant une approche prudente et rigoureuse des réformes institutionnelles.

Concernant le projet d'amendement technique de la Constitution, le chef de l'État a ordonné son report afin d'approfondir davantage son étude. Cette décision s'inscrit dans une volonté affirmée de préserver l'acquis démocratique et électoral, notamment le rôle central de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), considérée comme l'un des piliers du nouveau dispositif institutionnel garantissant la transparence et la crédibilité des processus électoraux.

### RÉGIME ÉLECTORAL

**SOUS LE SIGNE DE LA RIGUEUR JURIDIQUE**  
S'agissant du projet de loi organique relatif au régime électoral, le président de la République a instruit les autorités compétentes de réexaminer les amendements proposés avec une plus grande rigueur, soulignant que ces modifications revêtent un caractère strictement technique. Il a insisté sur la nécessité de distinguer clairement les aspects formels des dispositions de fond, afin d'éviter toute



confusion susceptible d'altérer la stabilité et la lisibilité du cadre électoral. Cette orientation reflète la volonté des pouvoirs publics de consolider un système électoral cohérent, juridiquement solide et conforme aux principes démocratiques consacrés par la Constitution.

### L'AVANCÉE DES PARTIS POLITIQUES SALUÉE

Le Conseil des ministres a, en revanche, approuvé le projet de loi organique relatif aux partis politiques, après validation des amendements proposés à la demande des formations politiques elles-mêmes. À cette occasion, le président Tebboune a souligné que ces ajustements visent à renforcer la cohérence du cadre juridique régissant l'activité partisane, qu'il a qualifié comme l'un des plus démocratiques.

Le chef de l'État a également félicité la famille politique algérienne pour cette avancée, y voyant un pas supplémentaire vers la consolidation du pluralisme, de la participation politique et de la structuration de la vie partisane nationale.

### SOUTIEN AUX OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ET RÉGULATION LOGISTIQUE

Outre les dossiers politiques, la réunion du Conseil des ministres a également abordé une question économique d'importance stratégique, à travers

l'examen d'un exposé portant sur la compensation des coûts de transport.

Cette mesure vise à alléger les charges supportées par les opérateurs économiques, dans un contexte marqué par la hausse des coûts logistiques et la nécessité de préserver la compétitivité des entreprises nationales.

Le Conseil a ainsi examiné les mécanismes d'indemnisation envisagés, en tenant compte des données générales du secteur et des impératifs d'équilibre économique, dans une approche visant à soutenir durablement l'activité économique et à renforcer la fluidité des chaînes d'approvisionnement.

Enfin, à travers cette réunion, le président de la République a réaffirmé une ligne de gouvernance fondée sur la prudence institutionnelle, la cohérence juridique et l'équilibre entre réformes politiques et soutien économique. Le traitement différencié des dossiers examinés illustre une volonté de réformer sans précipitation, en consolidant les acquis démocratiques tout en accompagnant les dynamiques économiques nationales.

Cette démarche confirme l'orientation stratégique des pouvoirs publics, qui entendent inscrire les réformes dans la durée, au service de la stabilité institutionnelle, de la transparence politique et du développement économique du pays.

G. S. E.

## POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 13 AU 22 JANVIER 2026 EXAMEN DE L'AGENDA DES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA NATION

Le président du Conseil de la nation, M. Azouz Nasri, a présidé hier, une réunion du Bureau élargi aux présidents des groupes parlementaires et au contrôleur parlementaire, a indiqué un communiqué du Conseil.

Cette réunion a été consacrée à l'examen de l'agenda des travaux du Conseil de la nation pour la période allant du 13 au 22 janvier 2026, qui comprend l'étude et la discussion de cinq projets de loi, ainsi que l'examen des questions orales et écrites déposées auprès du Bureau, en plus de la validation de l'adhésion d'un nouveau membre du Conseil de la nation au titre du tiers présidentiel, précise la même source.

A cet effet, il a été décidé, lors de cette réunion, de transmettre deux textes législatifs à la Commission

des affaires juridiques et administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial, à savoir le projet de loi organique portant statut fondamental de la magistrature et le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance 70-86 du 15 décembre 1970 portant code de la nationalité algérienne. Il a également été décidé de transmettre le projet de loi portant criminalisation du colonialisme français en Algérie à la commission de la défense nationale. Par ailleurs, deux autres projets de loi ont été transmis à la commission de l'équipement et du développement local, à savoir le projet de loi portant code de la

route et le projet de loi fixant les règles générales relatives aux services de confiance pour les transactions électroniques et à l'identification électronique, en vue de l'élaboration des rapports y afférent.

S'agissant du calendrier des travaux du Conseil de la nation pour la période à venir, il a été décidé de reprendre les séances plénaires à partir de la matinée du mardi 13 janvier 2026, avec l'inscription à l'ordre du jour, pour vote en séance plénière prévue dans la soirée du mercredi 21 janvier 2026, des cinq textes de loi déjà cités.

Concernant le point relatif aux questions orales et écrites, et après examen des nouvelles questions récemment déposées auprès du secrétariat du Bureau au

nombre de dix questions orales et cinq questions écrites, le Bureau du Conseil de la nation a décidé de les transmettre au gouvernement, celles-ci remplissant les conditions de forme requises.

Quant à la validation de l'adhésion de M. Abdenasser Hammoud, nouveau membre désigné par le président de la République, au titre du tiers présidentiel, il a été décidé de transmettre le dossier à la commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial, en vue de l'élaboration du rapport de validation de l'adhésion, afin qu'il soit soumis à l'approbation des membres du Conseil lors de la prochaine séance plénière.

R. N.

## ÉDUCATION NATIONALE

# LES MEMBRES DES SYNDICATS APPELÉS À RÉGULARISER LEUR SITUATION JURIDIQUE

**Le ministère de l'Éducation nationale a affirmé, samedi dernier dans un communiqué explicatif, que l'appel adressé aux membres des organisations syndicales pour régulariser leur situation juridique en matière de détachement vise avant tout à les protéger et ne constitue nullement une mesure restrictive ni une atteinte au droit syndical.**

Le ministère a expliqué que cette clarification intervient à la suite de la décision prise par les directions de l'éducation d'inviter les membres des organisations syndicales, aux niveaux national et local, à se conformer aux dispositions de la loi 23-02 relative à l'exercice du droit syndical, notamment en ce qui concerne le régime du détachement. Cette démarche a donné lieu, selon la même source, à des interprétations erronées et à des tentatives de désinformation de l'opinion publique.



À ce propos, le département ministériel a rappelé que la loi 23-02 du 25 avril 2023 encadre clairement la question du détachement, en particulier à travers l'article 119, alinéa 3, qui stipule que le détachement entraîne la suspension de la relation de travail et que la rémunération de l'agent détaché est prise en charge par l'organisation syndicale concernée.

Le communiqué souligne que de nombreux membres d'organisations syndicales ne disposent actuellement ni d'un détachement conforme à la loi ni n'exercent leurs fonctions initiales au sein de leurs établissements éducatifs, tout en continuant à percevoir une rémunération du ministère. Dans ce contexte, l'invitation à régulariser leur situation vise uniquement à les protéger d'une

situation jugée illégale, et non à restreindre leurs activités syndicales. Ainsi, le ministère précise que cette démarche offre deux options claires aux concernés : soit engager les procédures de détachement prévues par la loi auprès de leurs organisations syndicales, soit reprendre leurs fonctions initiales dans leurs établissements respectifs. Le ministère de l'Éducation nationale a insisté sur le fait que cette mesure ne porte en aucun cas atteinte au droit d'exercer une activité syndicale, réaffirmant que ses portes restent ouvertes au dialogue, dans le respect de la législation en vigueur, et qu'il demeure disposé à coopérer et à coordonner avec les partenaires syndicaux sans enfreindre la loi. Cette clarification met fin aux malentendus et réaffirme la volonté du ministère de concilier respect de la loi et liberté syndicale. L'objectif reste la protection des agents tout en assurant la transparence et la légalité des détachements. Le dialogue reste ouvert pour garantir un cadre harmonieux entre administration et syndicats.

**Cheklat Meriem**

## CLÔTURE DU 3<sup>e</sup> FORUM DES JEUNES LEADERS ALGÉRIENS UN PAS POUR LA CONCRÉTISATION DE LA VISION NATIONALE POUR LE FUTUR

Après trois jours de travaux, le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a clôturé le 3<sup>e</sup> Forum des jeunes leaders algériens, samedi dernier, à l'université «Mohamed Khider» de Biskra.

Lors d'une allocution au grand amphithéâtre «Omar Assassi», le ministre a insisté sur le fait que l'autonomisation politique et économique des jeunes constitue «une garantie» pour leur participation continue à la vie publique. Selon lui, ce groupe clé de la société dispose «des compétences et qualifications nécessaires» pour contribuer activement à l'élaboration de la vision nationale pour l'avenir.

Il a ajouté qu'il est essentiel de bâtir «une nouvelle culture fondée sur le renforcement des capacités de chaque segment de la société», en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes, et a précisé que le CSJ s'efforce de créer des liens solides «de communication avec tous les jeunes». Pour sa part, Mustapha Saidj, conseiller du président de la République chargé des affaires politiques, des relations avec la jeunesse, la société civile et les partis politiques, a affirmé que le président Abdelmadjid Tebboune accorde une attention particulière à l'implication des jeunes «aux plans politique, économique et scientifique».



Il a également souligné la nécessité de soutenir ce groupe à travers la formation, afin d'encourager son «intégration avec les autres catégories de la société pour construire une Algérie forte et victorieuse».

De son côté, Salima Mersati, présidente de la Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, a rappelé que «l'Algérie œuvre à l'autonomisation des jeunes» comme un choix stratégique, lié à une responsabilité «éthique et sociale». Elle a précisé qu'une jeunesse autonome est «une jeunesse

intègre, partenaire du développement», vectrice des messages réformateurs et essentielle à la diffusion des valeurs civiques et citoyennes. La cérémonie de clôture a également réuni plusieurs personnalités importantes, dont la haute-commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud, le président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Karim Khalfane, le vice-président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Anouar Bouchouit, le directeur général de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat, Bilal Achacha, le coordinateur de la commission algérienne Histoire et Mémoire, Mohamed Lahcen Zeghidi, ainsi que les moudjahidines Leila Belekhali et Omar Sakhi. Les walis d'El Oued et de Biskra, ainsi que le wali délégué d'El Kantara, étaient également présents. Organisé par le CSJ, le forum s'est distingué par la tenue de plusieurs ateliers interactifs destinés aux jeunes. Parmi eux, une simulation d'élections numériques, impliquant cinq candidats et plus de 700 électeurs virtuels, et une simulation économique sur la création d'une institution, de l'idée initiale à sa mise en œuvre concrète, ont permis aux participants de développer leurs compétences pratiques et leur compréhension des enjeux politiques et économiques.

**Abir Menasria**

## CONCOURS DE CRÉATION DE CONTENU NUMÉRIQUE GÉNÉRÉ PAR L'IA À MÉDÉA

Un concours de création de contenu numérique généré par l'intelligence artificielle (IA) est organisé, du 28 au 31 décembre 2025, au niveau de l'auberge de jeunesse de la commune d'El Omaria, à l'est de Médéa, à l'initiative de l'association "Nada" et de l'Office des établissements de jeunes (Odej). Le concours se déroule en deux phases : la première prend la forme d'un atelier de perfectionnement sur les techniques de création de contenu numérique généré par l'IA, tandis que

la seconde est consacrée à la fabrication du produit qui fera l'objet d'une compétition entre les participants à ce concours, a fait savoir le directeur de l'Odej de Médéa, Mohamed Beldjouhar. Une trentaine de jeunes issue des wilayas de Bouira, M'Sila, El Tarf, Chlef et Médéa vont concourir pendant quatre jours pour produire les meilleurs contenus numériques axés sur des thématiques telles que la prévention des fléaux sociaux et la

jeunesse, a-t-il expliqué. La première journée sera consacrée à l'organisation d'un atelier sur la création de contenu numérique (Podcast et vidéo), animé par de jeunes informaticiens et membres de l'association "Nada" et par des cadres de nombreux établissements de jeunes de la wilaya, a précisé M. Beldjouhar. Pour la partie concours, les participants seront scindés en trois groupes de dix personnes. Chaque groupe disposera de 48 heures pour

concevoir un contenu numérique (Spot) qui sera ensuite soumis à un jury, a-t-il expliqué. Les meilleurs produits seront distingués à l'issue de ce concours, dont l'organisation vise à encourager la production de contenus numériques significatifs et constructifs, véhiculant un récit narratif positif, mais aussi à renforcer les espaces de développement des compétences des jeunes dans ce domaine, a conclu le responsable.

## SÉCURITÉ JURIDIQUE

# UN APPUI POUR L'ÉCONOMIE ET L'INVESTISSEMENT

*Lors d'une intervention, samedi dernier à Alger, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjema, a souligné la mutation profonde du système judiciaire algérien. Désormais érigée en véritable levier de croissance, la justice s'inscrit dans une nouvelle orientation stratégique visant à garantir la sécurité juridique. Pour le ministre, cette stabilité des normes est le gage indispensable pour protéger l'investissement et dynamiser durablement le développement économique du pays.*

Ouvrant les travaux du séminaire national sur "La sécurité juridique et son impact sur le développement économique", un événement placé sous le haut patronage du président Abdelmadjid Tebboune, M. Boudjema a précisé les contours de cette stratégie. Le ministre a expliqué que le secteur de la justice opère une mue, dépassant désormais ses champs d'action traditionnels pour s'aligner pleinement sur les orientations nouvelles de l'espace économique national. L'objectif est clair : garantir une justice "proactive, préventive et protectrice". Par cette approche renouvelée, le garde des Sceaux entend contribuer de manière significative à l'instauration d'un développement économique de qualité, fondé sur la confiance et la prévisibilité du droit. Pour le garde des Sceaux, ce changement de paradigme marque une étape décisive dans la modernisation des institutions. « La justice, selon la nouvelle orientation, constitue un appui pour l'économie et l'investissement au service de l'édification et du développement », a soutenu M. Lotfi Boudjema. En placant l'institution judiciaire au cœur de la stratégie de croissance, le ministre réaffirme que la protection des projets et la stabilité du climat des affaires sont désormais indissociables de la mission régaliennes de justice, devenant ainsi un moteur essentiel de la prospérité nationale.

## LA VISION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Boudjema a saisi cette opportunité pour rendre hommage à la vision de l'État, saluant l'attention particulière que porte le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la modernisation du secteur de la justice. Il a souligné que cet engagement présidentiel est le moteur de l'implication active de l'institution judiciaire dans la mise en œuvre de la stratégie nationale. Cette démarche vise, selon le ministre, à bâtir une "économie productive, ouverte et fluide", où le droit n'est plus



Lotfi Boudjema, ministre de la Justice, garde des Sceaux

une contrainte mais un socle de stabilité garantissant la réussite des réformes économiques engagées par le pays.

Dressant un bilan d'étape, le ministre s'est félicité des résultats déjà tangibles, qualifiés de « réalité encourageante ». Ces avancées sont, selon lui, le fruit de la « vision éclairée et de la bonne gouvernance » du président de la République. M. Boudjema a insisté sur la capacité de l'Algérie à mener à bien cette transformation économique, affirmant que le pays démontre sa résilience et son aptitude à favoriser les initiatives entrepreneuriales. L'objectif, a-t-il précisé, est de s'appuyer sur la durabilité et l'efficacité totale dans tous les domaines d'activité. Abordant les objectifs de cette rencontre, le ministre a souligné l'importance stratégique d'organiser de tels séminaires, véritables carrefours d'échange réunissant des élites issues des mondes économique, judiciaire et juridique. Pour M. Boudjema, cette synergie entre experts est de nature à élargir les perspectives et à approfondir la réflexion autour de la nouvelle orientation de l'État. Il a ainsi insisté sur la nécessité de cette concertation pluridisciplinaire pour asseoir définitivement la sécurité juridique et consolider son impact direct sur la dynamique de développement économique du pays.

## DES INSTRUCTIONS AUX PROCUREURS

Dans cette optique de sécurisation du climat des affaires, M. Boudjema a rappelé les instructions fermes adressées aux procureurs généraux près les cours. Ces directives insistent sur « l'application saine et unifiée » des nouvelles dispositions du Code de procédure pénale, particulièrement en ce qui concerne la mise en mouvement de l'action publique contre les gestionnaires des entreprises publiques économiques (EPE) et des entreprises publiques à caractère industriel et commercial (EPIC). L'objectif affiché est d'harmoniser les procédures à travers toutes les juridictions du pays, afin

d'offrir aux cadres et dirigeants une protection juridique claire, évitant ainsi toute interprétation aléatoire de la loi qui pourrait freiner l'initiative et l'élán managérial.

Pour encourager davantage l'investissement et soutenir la relance économique productive, d'autres instructions majeures ont été données. Celles-ci concernent l'activation d'une procédure alternative aux poursuites pénales ciblant les personnes morales. Ce mécanisme innovant permet le report des poursuites pour une liste exclusive de délits, en échange de conditions strictes : la restitution intégrale des fonds, biens et revenus détournés ou transférés hors du territoire national, ainsi que le paiement de toutes les sommes dues au titre des infractions reprochées. Cette approche pragmatique vise à privilégier le recouvrement des actifs au profit de l'économie nationale, plutôt que de s'enferrer systématiquement dans des procédures judiciaires longues et potentiellement préjudiciables à l'activité des entreprises.

Dans cette vision renouvelée, l'avocat se voit conférer un rôle de premier plan, devenant désormais un « partenaire actif et fiable des opérateurs économiques » au cœur des transitions économiques et numériques. M. Boudjema a précisé que cette contribution s'exprime à travers l'encadrement rigoureux des transactions, la garantie de l'exécution des contrats et une offre de services juridiques de haute précision, indispensables à la stabilité de l'environnement des affaires. Par ailleurs, le ministre a mis en exergue le rôle pivot de la défense dans l'activation de la médiation commerciale, un mécanisme essentiel permettant le règlement à l'amiable des litiges et offrant ainsi aux entreprises la célérité et la sécurité nécessaires à leur développement.

## LA VOLONTÉ DES AUTORITÉS

Présent à cette rencontre, le bâtonnier d'Alger, Me Mohamed Baghdadi, a tenu à saluer « la volonté

réelle qui anime les hautes autorités du pays afin de concrétiser l'État de droit », en s'appuyant sur un système législatif performant et une justice intègre. Soulignant que le principe de sécurité juridique est désormais ancré dans la Constitution, le bâtonnier a insisté sur la nécessité de garantir la prévisibilité de la norme. Selon lui, il est primordial de permettre tant au citoyen qu'à l'opérateur économique de « connaître avec précision ce qui est prohibé et ce qui est autorisé », une clarté indispensable pour instaurer un climat de confiance durable entre l'administration judiciaire et les acteurs du monde des affaires. Les travaux de ce séminaire, dont l'ouverture a été présidée par le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, se poursuivent avec une série de sessions thématiques approfondies. Les experts et participants se penchent notamment sur des enjeux cruciaux tels que « la protection de l'acte de gestion et son impact sur le développement économique », ainsi que « la sécurité juridique dans le monde des affaires ».

Ces panels de discussion visent à explorer les mécanismes concrets permettant d'allier rigueur judiciaire et efficacité économique, afin de consolider les bases d'un environnement juridique stable et attractif pour l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux.

La tenue de ce séminaire met en lumière la mutation stratégique du système judiciaire algérien, désormais placé au cœur de la dynamique économique nationale. En faisant de la sécurité juridique un moteur de confiance et de prévisibilité, l'Algérie crée un environnement favorable à l'investissement, à l'innovation et à la croissance. Sous l'impulsion du président Abdelmadjid Tebboune et du ministre de la Justice, M. Lotfi Boudjema, le pays affirme sa capacité à concilier rigueur judiciaire et développement économique, transformant la justice en un levier essentiel de prospérité nationale et en garant d'un climat d'affaires stable et attractif.

Omar Lazela

## FONCIER AGRICOLE ET ÉLEVAGE

# VERS UNE RÉFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR

**Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine El-Mahdi Oualid, a annoncé, jeudi dernier à Alger, que le nouveau projet de loi relatif à l'organisation du foncier agricole sera prochainement soumis au gouvernement. Ce texte ambitionne d'unifier les procédures et de lever les obstacles auxquels font face les agriculteurs et les investisseurs.**

S'exprimant lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la Nation, présidée par Azouz Nasri, en présence de plusieurs membres du gouvernement, le ministre a précisé que ce projet de loi, élaboré par une commission nationale, vise à « résoudre l'ensemble des problématiques liées au foncier agricole et à harmoniser les procédures ». Il sera soumis à l'exécutif « dans les prochains jours », a-t-il indiqué. Répondant à une question relative à certaines pratiques signalées au niveau de la Direction des services agricoles de la wilaya



d'Ouled Djellal, M. Oualid a annoncé l'envoi imminent d'une commission d'enquête. Il a assuré que des mesures appropriées seront prises si les faits sont confirmés, rappelant que « le rôle de l'administration est de faciliter les démarches des agriculteurs et non de les entraver ». Dans le même sillage, le ministre est revenu sur les mesures d'accompagnement mises en place au profit des agriculteurs dans plusieurs filières notamment les facilités accordées pour l'acquisition

des semences. Concernant le développement et la préservation du cheptel national, M. Oualid a révélé que ses services travaillent actuellement à l'élaboration d'un projet de texte législatif destiné à organiser la filière de l'élevage. Ce dispositif permettra, entre autres, le lancement d'une opération nationale d'identification numérique du cheptel et la criminalisation de l'abattage des agnelles. Il a également souligné l'importance accordée par le secteur aux programmes de couverture

vétérinaire, notamment à travers la mise à disposition gratuite de vaccins. À ce titre, plus de 14,9 millions de têtes, dont près de 12,9 millions d'ovins, ont été vaccinées cette année contre la peste des petits ruminants à l'échelle nationale. Par ailleurs, le ministre a indiqué que son département poursuit ses efforts pour assurer l'approvisionnement des éleveurs en orge fourragère. En 2024, plus de 1,6 million de quintaux ont été distribués à plus de 97.000 éleveurs à travers le pays. Pour l'année en cours, et jusqu'au 23 décembre, près de 2 millions de quintaux ont déjà été attribués à plus de 110.000 éleveurs. L'unification des procédures, la lutte contre les dysfonctionnements administratifs et la mise en place d'outils modernes, tels que l'identification numérique du cheptel, traduisent une orientation claire vers plus de transparence, d'efficacité et de sécurisation de l'investissement agricole. Cette dynamique, adossée à un accompagnement renforcé des agriculteurs et des éleveurs, constitue un levier stratégique pour renforcer la souveraineté alimentaire et soutenir durablement le développement rural à l'échelle nationale.

**Cheklat Meriem**

### A PARTIR DU CHAMP DE CAPTAGE DE TAMERT

#### LANCEMENT DE LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET DE TRANSFERT DES EAUX À BENI-ABBES



Les travaux de la deuxième phase du projet de transfert des eaux à partir de six forages situés dans le champ de captage de Tamert vers la ville de Beni-Abbes ont été lancés, a-t-on appris, hier, auprès des services de la wilaya. Cette nouvelle phase de ce projet hydraulique majeur a été lancée en présence du wali, Ali Moulay, du président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) et des différents acteurs impliqués dans sa réalisation au titre du renforcement de l'alimentation en eau potable (AEP) en faveur des habitants du chef-lieu de wilaya, a-t-on indiqué. Elle se décline en la réalisation d'une conduite de 15 kilomètres sur un total de 30 kilomètres, de même qu'une station de pompage capable de produire 500 mètres cubes d'eau

par heure, ainsi qu'un château d'eau d'une capacité de stockage de 5.000 mètres cubes, a-t-on expliqué. Ce chantier, qui nécessite un investissement public de 599 millions de DA pour sa concrétisation, témoigne de l'importance accordée par l'Etat à l'amélioration de l'AEP dans cette région du sud-ouest du pays, a-t-on ajouté. Le chef de l'exécutif local, lors de la cérémonie de lancement du projet, a rappelé aux responsables de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux l'importance de respecter scrupuleusement les délais contractuels, les normes de qualité et les spécifications techniques de ce projet hydraulique. Prévu pour être achevé en 14 mois, ce projet vise essentiellement à améliorer l'AEP des habitants de Beni-Abbes, tout en prenant en considération le déficit en cette ressource dans la région, ont déclaré les responsables locaux du secteur de l'hydraulique.

APS



*International*

## DIPLOMATIE ALGÉRIENNE DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

L'Algérie célèbre (8 octobre), le 63e anniversaire de son adhésion à l'Organisation des Nations unies, une date marquant le hissage de son drapeau au siège de l'ONU, en 1962, par le président Ahmed Ben Bella. Cette commémoration intervient dans un contexte particulier, l'Algérie siégeant depuis le 1er janvier 2024 comme membre non permanent du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans, le quatrième de son histoire. Ce mandat se distingue par une intense activité diplomatique en faveur de la paix, du respect du droit international et de la défense des causes justes, notamment palestinienne et sahraouie. Sous la conduite de son représentant permanent, Amar Bendjama, la diplomatie algérienne plaide pour le multilatéralisme, le dialogue et l'apaisement, fidèle à sa



tradition de non-alignement. Le président Abdelmadjid Tebboune a salué cette action, estimant que les réalisations de l'Algérie au Conseil de sécurité « honorent le pays ». L'Algérie continue de défendre un cessez-le-feu à Gaza, le droit du peuple sahraoui à

l'autodétermination et une réforme du Conseil de sécurité, tout en soutenant la revendication africaine pour une représentation équitable au sein de cette instance. Engagée au sein du Groupe A+3, l'Algérie œuvre également pour des solutions politiques et

négociées aux conflits, en Afrique et ailleurs, en privilégiant le principe des « solutions africaines aux problèmes africains » et en rejetant toute intervention militaire, notamment dans la région sahélienne.

R. I.

### ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU À GHAZA

En 2025, alors que Gaza sort d'une guerre longue de plus de deux ans, un accord dit de cessez-le-feu a été négocié entre le Hamas et l'entité sioniste, sous la pression et la médiation de puissances internationales notamment les États Unis, le Qatar, l'Égypte et plusieurs États dont l'Algérie. Le Plan de paix de Gaza, annoncé par le Président américain, Donald Trump, et les médiateurs, en septembre 2025, devait marquer une étape décisive dans la fin du conflit qui ravageait la bande de Gaza depuis octobre 2023, provoquant des dizaines de milliers de morts et des destructions massives.

La trêve entrée en vigueur le 10 octobre 2025 a été conçue comme un processus par étapes visant à suspendre l'intensité des hostilités, faciliter l'échange de captifs et ouvrir des couloirs humanitaires. Lors de cette première phase, des dizaines d'otages détenus à Gaza ont été libérés et l'entité sioniste a consenti à la libération de plusieurs centaines de prisonniers palestiniens. Des milliers de déplacés ont pu retourner, au moins temporairement, vers des zones lourdement bombardées, dans l'espoir d'un répit après des mois d'assauts incessants. Malgré ces premières mesures, la trêve reste profondément fragile et partielle. Des violations répétées de l'entité sioniste ont été rapportées sur le terrain, avec des bombardements, des tirs sporadiques et des incidents violents qui continuent de coûter la vie à des civils palestiniens. Selon des observateurs humanitaires, des centaines de Palestiniens ont

été tués depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, y compris de nombreux enfants, ce qui reflète l'ampleur des souffrances qui persistent malgré la fin officielle des grandes opérations militaires.

La situation humanitaire dans Gaza reste dramatique, avec des populations entières confrontées au manque d'eau potable, d'aliments, de soins médicaux et de logements sûrs. Des organisations internationales et des groupes de défense des droits humains soulignent que, même après l'accord, les conditions de vie continuent de condamner des familles à une « mort lente » par privation et souffrance. Les négociations en cours montrent aussi l'asymétrie des positions politiques entre les deux parties. Alors que le Hamas a exprimé sa volonté de poursuivre des discussions vers une application plus complète de la trêve et la reconstruction, certaines factions au sein de l'entité sioniste ont fait savoir qu'elles souhaitent maintenir une présence militaire.

Sur le plan international, l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, en juin 2025, d'une résolution appelant à un cessez-le-feu immédiat et à la fin du blocus humanitaire à Gaza a traduit une pression politique considérable contre l'entité sioniste, qui reste toutefois résistante à certaines des demandes des États membres, notamment sur la question du blocus et des garanties de sécurité pour les civils palestiniens. En tous les cas, l'accord de cessez-le-feu de 2025 restera une date



marquante de l'histoire du conflit. Il représente un ralentissement des hostilités, la fin du génocide mais c'est loin d'être une paix véritable. Pour des millions de Palestiniens, les jours qui suivent restent marqués par la peur, les pertes familiales, et l'incertitude d'un avenir où la vie quotidienne pourraient enfin s'affranchir de la violence et de l'occupation. La dynamique sur le terrain révèle que tant que les racines du conflit politique, territorial et humain ne sont pas traitées avec justice, la paix restera un objectif fragile et l'espoir des Palestiniens un combat quotidien.

G. S. E.

### GUERRE CIVILE AU SOUDAN

#### L'UN DES CONFLITS LES PLUS MEURTRIERS ET DESTRUCTEURS DE 2025

Alors que 2025 touche à sa fin, la guerre civile au Soudan s'impose comme l'une des crises humanitaires et géopolitiques les plus graves de la décennie. Depuis l'éclatement du conflit en avril 2023, opposant l'Armée soudanaise (SAF) aux milices paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR), le pays est plongé dans une spirale de violence ininterrompue, de déplacements massifs de populations et de violations répétées des droits humains. Les chiffres sont effarants : des dizaines de milliers de morts et des millions de personnes déplacées, avec des estimations dépassant 12 à 14 millions de déplacés à l'intérieur et à l'extérieur des frontières soudanaises. Les systèmes de santé civils et l'infrastructure économique du pays se sont effondrés, laissant des régions entières sans accès à l'eau potable, à la nourriture ou à des soins essentiels. Des rapports crédibles, y compris ceux documentés par des organisations de défense des droits

humains, font état d'exécutions massives, de violences, de pillages et d'attaques ciblées contre des civils notamment à El Fasher dans le Darfour septentrional, où des centaines de personnes ont été tuées dans des conditions proches de celle d'un génocide, selon plusieurs observateurs. Face à cette tragédie, le Conseil de sécurité de l'ONU a été le théâtre de débats intenses et de prises de position qui reflètent des visions parfois divergentes sur la stratégie à adopter. Une session d'urgence a été organisée à New York, en décembre 2025, à la demande du gouvernement de transition soudanais. Le SG de l'ONU, Antonio Guterres, a apporté un soutien explicite à ces initiatives, appelant à un cessez-le-feu immédiat et à un dialogue inclusif, soulignant que seule une paix durable protégerait l'intégrité territoriale du Soudan et atténuerait les souffrances des civils.

G. S. E.

www.alger16.dz  
Alger16 le quotidien

**ALGER16**  
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

INSTITUTION  
SPORTS  
SANTE  
RÉGIONS  
CULTURE  
PUBLICITÉ  
1 alger16 le quotidien  
SCAN ME

**ALGER16**  
QUE LA FÊTE SOIT BELLE,  
QUE LA FÊTE COMMENCE !

**ALGER16**  
LE PRÉSIDENT TEBBOUTTE  
A INAUGURÉ L'HÔPITAL  
SPECIALISÉ MÈRE  
ET ENFANT DE L'ARMÉE

**ALGER16**  
LA VOIE EMPRUNTÉE  
PAR NOS HÉROS  
VERS LA VICTOIRE

**ALGER16**  
DE L'ALN À L'ALN  
LA FIERTÉ  
DE L'ALGERIE

**ALGER16**  
CE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE  
C'EST LA RENTRÉE !

**ALGER16**  
« PARDONNE-NOUS,  
GHAZA »

**ALGER16**  
« LA PAIX PAR LE  
RESPECT MUTUEL »

**ALGER16**  
LES ALGÉRIENS ÉTAIENT  
AU RENDEZ-VOUS

**ALGER16**  
DES RÉPONSES  
ATTENDUES  
AVANT FIN JUILLET

**ALGER16**  
TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS

Lundi 29 Décembre 2025

## LE CAFTAN DU CADI CONSTANTINOIS

# RAFFINÉ ET BRODÉ AVEC ART SUR UNE ÉTOFFE NOBLE À L'ALGÉRIENNE

**D'abord porté par des hommes avant de devenir un habit de fête incarnant l'élegance féminine, le "caftan du cadi (juge) constantinois, fruit d'un savoir-faire artisanal ancestral, se distingue par sa passementerie raffinée finement tressée sur une étoffe noble. Ce vêtement d'apparat, profondément enraciné dans l'histoire de l'Algérie, est aujourd'hui reconnu comme un patrimoine d'envergure internationale.**

Une antique suspendue entre ponts vertigineux et falaises abruptes, Constantine a su préserver au fil des siècles ce costume traditionnel rare et prestigieux. Le "caftan du cadi" a dépassé le simple statut de tenue élégante pour s'imposer comme un élément fondamental de l'histoire sociale et culturelle de l'Est algérien, avant de rayonner progressivement dans d'autres régions du pays. La directrice du Musée public national des arts et expressions culturelles traditionnelles du palais Ahmed-Bey, Meriem Kebaïlia, explique que ce caftan était à l'origine un vêtement masculin étroitement lié au pouvoir et à la magistrature. Porté par le cadi, figure centrale de la société, il symbolisait son rang élevé et son autorité, tout en traduisant une grande élégance à travers l'utilisation de tissus luxueux

et de fils d'or. De son côté, la présidente de l'association « Les pionnières du Vieux Rocher », Aouiche Safinaz, artisanne spécialisée dans les costumes traditionnels constantinois, précise que la broderie du caftan masculin reposait sur la technique du "Medjboud", tandis que la version féminine faisait appel à la "Fetla", une méthode très proche mais légèrement différente. Selon Mme Kebaïlia, l'histoire du caftan du cadi est étayée par des documents d'archives officiels datant du XVIIe siècle notamment des contrats de mariage consignés dans les registres des tribunaux religieux, où le caftan figure explicitement parmi les éléments constitutifs de la dot de la mariée. Des sources historiques attestent également de la présence de caftans algériens



dans plusieurs musées internationaux. Le musée de Stockholm, en Suède, expose ainsi un caftan offert par Ali Pacha au roi de Suède en 1731, à l'occasion de la signature d'un traité de paix entre l'Algérie et ce pays scandinave. Entre 1868 et 1872, douze caftans algériens, trois gandouras et cinq burnous étaient exposés au palais impérial de la Hofburg et au château de Schönbrunn à Vienne, en Autriche. Certaines de ces pièces avaient été acquises en Algérie par l'impératrice Elisabeth de Wittelsbach, surnommée Sissi, tandis que d'autres lui avaient été offertes lors de ses visites en Algérie en 1872, brodées de fils d'or pur. Des musées de Damas, en Syrie,

conservent également des caftans ayant appartenu à Zineb, fille de l'Emir Abdelkader, témoin du rayonnement historique de cet habit algérien bien au-delà des frontières nationales. La directrice du musée souligne, par ailleurs, que la confection du caftan du cadi à Constantine reposait autrefois sur une méthode artisanale singulière. Une peau de mouton était utilisée à la place du "qarqaf", cadre circulaire en bois composé d'anneaux servant à tendre le tissu pour la broderie. Les fils d'or étaient fixés selon un procédé traditionnel utilisant du sang provenant de la rate, ensuite soigneusement séché. Cette technique, transmise de génération en génération, conférait au caftan un éclat particulier et une élégance rare, reflet de son statut prestigieux et du haut niveau de maîtrise des artisans constantinois.

Ce travail minutieux, exigeant patience, concentration et grande précision, était soutenu par les services de Dar El Debbagh à Constantine, réputée comme un haut lieu du cuir raffiné, où chaque pièce se transformait en véritable œuvre d'art.

Aujourd'hui encore, le caftan du cadi est porté lors des grandes occasions et des cérémonies traditionnelles notamment les mariages. Patrimoine vivant, il continue de transmettre mémoire, identité et raffinement à Constantine et dans les grandes régions de l'Est algérien, à l'instar du caftan de Tlemcen et d'autres villes de l'Ouest, ce qui a conduit à son inscription au patrimoine culturel mondial de l'Unesco.

**Cheklat Meriem**

## OUVERTURE DU FESTIVAL DE LA MUSIQUE ET DE LA CHANSON AROUBI À BLIDA

La 8e édition du Festival de la musique et de la chanson aroubi s'est ouverte, vendredi soir à Blida, marquée par une organisation remarquable et en présence d'un public nombreux, témoin de l'intérêt croissant pour ce genre musical authentique. Ce festival, dont l'ouverture a été supervisée par la représentante de la ministre de la Culture et des Arts, ainsi que par le wali, Djamel-Eddine Hashas, a rendu hommage à l'artiste Mohamed Toubal, décédé le 31 juillet 1993 à l'âge de 48 ans.

A cette occasion, la ministre de la Culture et des Arts a souligné, dans un discours lu en son nom par sa représentante, Tastani Tayan, que la ville de Blida est "le berceau de l'art aroubi authentique, transmis de génération en génération et devenu partie intégrante de son identité culturelle". Elle a permis de rendre hommage à l'artiste défunt Mohamed Toubal, figure du genre aroubi et fondateur de l'association culturelle "Al Najma". Ce "n'est pas seulement un geste de fidélité, mais un acte culturel conscient qui consacre la culture de la reconnaissance et exprime une vision inspirée du passé pour construire le présent et envisager l'avenir, tout en dépendant de la poésie populaire en tant qu'art authentique aux valeurs de la révolution, de l'héroïsme et de la dignité nationale".

Outre l'hommage rendu à la famille du défunt, cet événement a permis également de rendre hommage à Mohamed Belguirbi, auteur et parolier de nombreuses chansons interprétées par des artistes

de Blida, telles que la chanson "Ki kant Blida aswar wa beban" du regretté Mohamed Toubal, ou encore "Jawharat al-Jazair Blida al-Naïha" du regretté Rachid Nounni. La soirée d'ouverture a connu un grand succès avec des familles qui n'ont pas hésité à se rendre à la salle de théâtre "Mohamed El Touri", bondée, où le public a pu apprécier les prestations artistiques exceptionnelles de l'association culturelle "Al-Widadia" et de l'association culturelle et artistique "Dar Al-Gharnatia" de Koléa, ainsi que la remarquable performance de l'artiste Manal Gharbi, qui a ravi les spectateurs et a fait revivre l'atmosphère des chansons aroubi.

Le directeur du festival, Mohamed Belarbi, a déclaré que cette édition, comme la précédente, met l'accent sur la mise en valeur des jeunes talents en leur offrant la possibilité de participer aux concours artistiques organisés chaque soir. A cette occasion, il a invité les familles à assister aux



soirées du festival, qui seront animées par de nombreuses associations culturelles et des artistes spécialisés dans la chanson et la musique aroubi. Ce festival, qui se clôturera mercredi prochain, au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, à Alger, vise à encourager les jeunes talents, à renforcer la présence de la chanson aroubi sur la scène culturelle et à créer un espace artistique qui rassemble les générations et contribue à consolider l'identité culturelle algérienne, selon les organisateurs.



## STRESS ET REFLUX GASTRIQUE

## CE QUE DIT RÉELLEMENT LA SCIENCE

**LA SENSATION DE BRÛLURE AU STERNUM APRÈS UNE JOURNÉE STRESSANTE VOUS EST PEUT-ÊTRE DÉJÀ FAMILIÈRE. BEAUCOUP DE PERSONNES ASSOCIENT SPONTANÉMENT LE STRESS À DES REMONTÉES ACIDES. MAIS QU'EN DIT LA SCIENCE ? LE STRESS EST-IL VRAIMENT À L'ORIGINE DU REFLUX GASTRIQUE, OU N'EN EST-IL QU'UN AMPLIFICATEUR ? ON FAIT LE POINT AVEC DES SPÉCIALISTES EN GASTRO-ENTÉROLOGIE.**

Le reflux gastro-œsophagien (RGO) correspond à des remontées d'acide de l'estomac vers l'œsophage. Normalement, un muscle circulaire situé à la jonction entre l'œsophage et l'estomac — le sphincter inférieur de l'œsophage — se ferme après le passage des aliments pour éviter ces remontées. Lorsque ce "clapet" ne fonctionne pas parfaitement, les sucs gastriques irritent la paroi sensible de l'œsophage.

Le symptôme le plus typique est le pyrosis, une sensation de brûlure qui part du creux de l'estomac et peut remonter jusqu'à la gorge. Les régurgitations acides, où un liquide amer remonte dans la bouche, sont fréquentes, surtout après un repas copieux ou en position allongée.

## REFLUX OCCASIONNEL OU REFLUX PATHOLOGIQUE ?

Tout le monde peut ressentir un reflux après un plat trop gras ou trop copieux : il s'agit alors d'un phénomène ponctuel et généralement bénin. En revanche, quand ces symptômes se répètent, gênent le sommeil, provoquent une toux persistante ou une voix enrouée, ou encore s'accompagnent de douleurs importantes, il est recommandé de consulter un médecin.

## LE STRESS CAUSE-T-IL LE REFLUX ?

La réponse est claire : non, le stress ne provoque pas directement le reflux gastrique. Les études scientifiques ne montrent pas que l'anxiété augmente la production d'acide ou qu'elle détériore le sphincter œsophagien. Le stress ne crée ni lésions ni acidité supplémentaire dans l'œsophage. En revanche, le stress peut rendre les sensations de brûlure plus intenses. Il agit sur la perception de la douleur, rendant le système nerveux plus

sensible aux signaux désagréables : la moindre remontée acide peut alors paraître plus douloureuse. C'est un phénomène comparable à ce qui s'observe dans d'autres troubles fonctionnels digestifs, comme le syndrome de l'intestin irritable, où l'hyper-sensibilité nerveuse amplifie la douleur sans qu'il y ait de lésion visible.

## LES VRAIES CAUSES DU REFLUX

Les causes du RGO sont avant tout physiques ou liées au mode de vie : Hernie hiatale : une partie de l'estomac remonte dans le thorax, ce qui gêne le fonctionnement du sphincter œsophagien. Surpoids et obésité : la pression abdominale accrue favorise les remontées acides. Grossesse : l'augmentation de la pression dans l'abdomen et les changements hormonaux facilitent le reflux. Médicaments : certains anti-inflammatoires, traitements pour l'hypertension ou bronchodilatateurs peuvent relâcher le sphincter. Habitudes de vie : tabac, boissons caféinées ou gazeuses, repas copieux ou tardifs... autant de facteurs qui favorisent les symptômes.

## LE RÔLE INDIRECT DU STRESS

Même s'il ne cause pas de reflux, le stress peut favoriser des comportements qui l'aggravent : grignotage, consommation accrue de café, tabagisme et choix alimentaires déséquilibrés. Ces habitudes affaiblissent le sphincter œsophagien et irritent la muqueuse, rendant le reflux plus fréquent et plus inconfortable.

De plus, lorsque l'on est tendu ou anxieux, on tend à être plus attentif aux sensations désagréables. Une simple gêne digestive peut alors être interprétée comme une douleur intense, créant un cercle vicieux : stress → perception amplifiée → inquiétude accrue →



amplification du malaise.

## QUAND CONSULTER ?

Si les reflux sont ponctuels, ils peuvent souvent être soulagés par des mesures simples : éviter les repas trop gras, fractionner les repas, limiter le café et le tabac, et garder une position verticale après avoir mangé.

En revanche, une consultation médicale s'impose lorsque :

La douleur est persistante ou sévère ; Le reflux perturbe le sommeil ou la vie quotidienne ;

Des symptômes alarmants apparaissent : perte de poids inexplicable, difficultés à avaler, vomissements fréquents, saignements. Chez les personnes de plus de 45 ans, un reflux chronique peut justifier un examen plus approfondi, comme une gastroscopie, pour évaluer l'état de la muqueuse œsophagienne et exclure des complications.

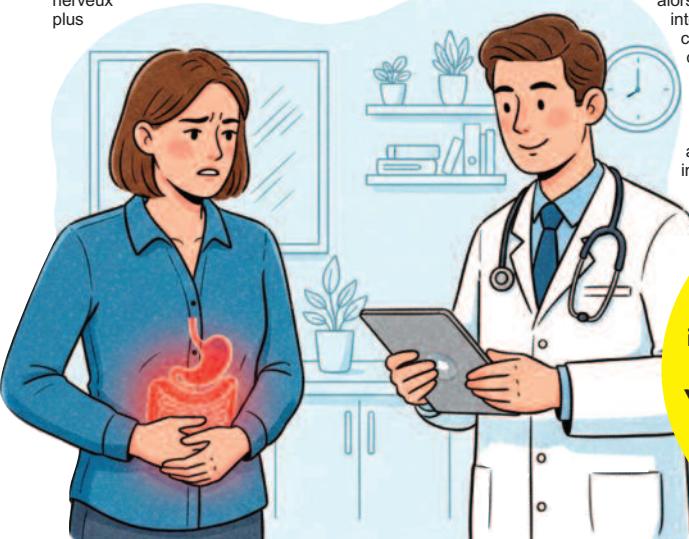
## COMMENT GÉRER LE REFLUX ACCENTUÉ PAR LE STRESS ?

Pour sortir du cercle vicieux entre anxiété et inconfort digestif, plusieurs approches peuvent être combinées :

Traiter le reflux : les antiacides ou les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) réduisent l'acidité gastrique et soulagent les brûlures.

Gérer le stress : des techniques comme la méditation, la respiration profonde, le yoga ou la relaxation peuvent aider à réduire la sensation de douleur. L'activité physique régulière favorise aussi une meilleure digestion et un sommeil plus réparateur.

Adapter son mode de vie : fractionner les repas, choisir une alimentation équilibrée, éviter les excitants et instaurer un rythme de sommeil régulier contribuent à limiter les reflux.



**Le stress n'est pas la cause du reflux gastrique, mais il peut rendre les symptômes plus intenses. Les causes réelles sont physiques ou liées au mode de vie. Gérer le stress aide à mieux vivre les troubles, mais une consultation médicale est nécessaire si le reflux est fréquent ou gênant.**

Pour vos petites annonces: UN SEUL JOURNAL

Les petites annonces  
sont à 150 DA seulement

Anniversaires, félicitations...  
à 300 DA seulement

**ALGER 16**

alger16.dz@gmail.com  
5, rue du Sacré-Cœur, Alger



020 10 23 68

## NUMÉROS UTILES

URGENCE ET SÉCURITÉ  
SAMU  
021.67.16.16/  
67.00.88

CHU MUSTAPHA  
021.23.55.55

CHU BEN AKNOUN  
021.91.21.63

CHU BENI  
MESSOUS  
021.93.11.90

CHU BAINEM  
021.81.61.13

CHU KOUBA  
021.58.90.14

AMBULANCES  
021.60.66.66

DÉPANNAGE  
GAZ  
021.68.44.00

DÉPANNAGE  
ÉLECTRICITÉ  
021.68.55.00

SERVICE  
DES EAUX  
021.58.32.32/  
58.37.37

PROTECTION  
CIVILE  
021.61.00.17

SÛRETÉ  
DE WILAYA  
021.63.80.62

GENDARMERIE  
021.62.11.99/  
62.12.99

## NUMÉROS UTILES

AÉROPORT  
HOUARI-BOUMEDIENE  
021.54.15.15

AIR ALGERIE  
(RÉSERVATION)  
021.28.11.12

Air France  
021.73.27.20/  
73.16.10

ENMTV  
021.42.33.11.12

SNTF  
021.76.83.65/  
73.83.67

SNTR  
021.54.60.00/  
54.05.04

Hôtel Sheraton  
021.37.77.77

Hôtel Mercure  
021.24.59.70.85

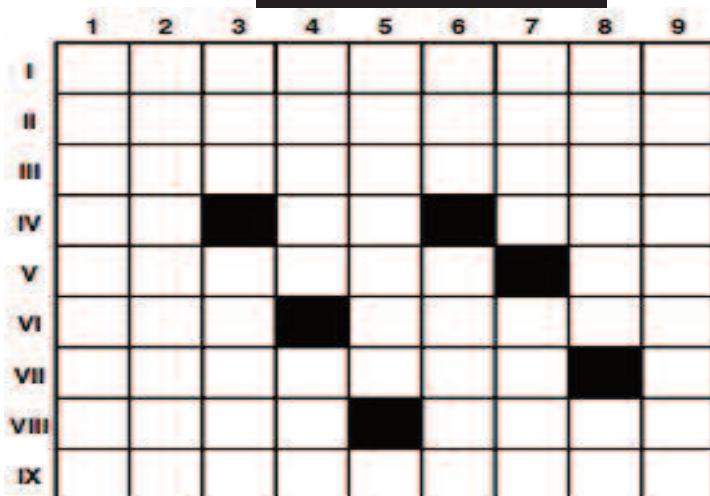
Hôtel El-Djazaïr  
021.23.09.33.37

Hôtel El-Aurassi  
021.74.82.52

Hôtel Hilton  
021.21.96.96

Hôtel Sofitel  
621.68.52.10.17

## Mots Croisés N°1315



## HORIZONTALEMENT

I. Couvre la plaie. II. Boursicotera. III. Registre. IV. Préposition. Vieille vache. Héros de Corneille. V. Zorilles du Cap. Volonté enfantine. VI. Montra son opposition. Possédâmes. VII. Protégera. VIII. Guère épais. Haute sur pattes. IX. Secte dont Jésus fut peut-être membre.

## VERTICAMENT

1. La marque du père. 2. Elles habitent dans le Sud-ouest. 3. Ville de Serbie. Grosses mouches. 4. Il ressemble forcément à quelqu'un. Consultée. 5. Anémie. 6. Dispose. Sorti de nulle part. 7. Porteur d'une robe retroussée. Plan d'eau. 8. Prise d'air. Petite quantité. 9. Pas très enthousiastes.

## SOLUTION N°1314

HORIZONTALEMENT :  
I. LAIGUEBELETTE PALADRU. II. LOUTRE. ALU. SAISIES. III. ERICACEES. VE. TR. BI. IV. ECRINS. EM. MAORI. OMAN. V. RAIL. CRET. NIRVANA. VI. TV. LACHENAL. NARRENT. VII. VA-NOISE. TRIREME. FIER. VIII. ILE. EARL. INO. EST. ENA. IX. LEMAN. IVAN. SANSABRIS. X. ORTIE. LEGE. TERA. AS. XI. ER. CE. ALLA. EUH. XII. ENSANGLANTEE. ENGINS. XIII. CV. IENA. UTES. XIV. HAUTECOMBE. GRASS. XV. ARCALOD. ACE. OBEI. ARC. XVI. MD. MIL. ISERAN. SIBRE. XVII. MOLANS. ROUSSETTE. XVIII. EPIE-REZ. EROS. AU. XIX. ROC. ETUI. ENTAMEE. FOI. XX. YUANS. ROUSSEAU. TOMME.

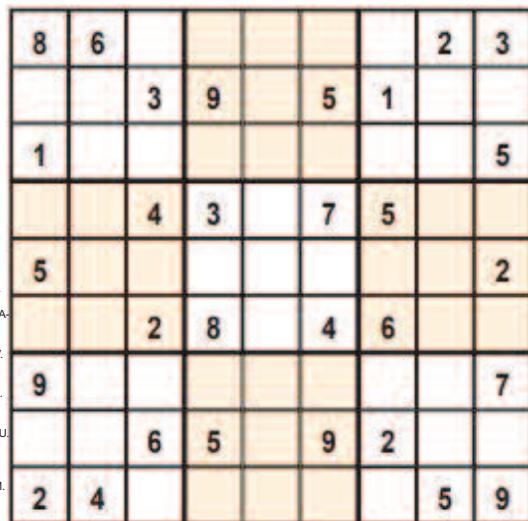
## VERTICAMENT :

1. ALBERTVILLE. CHAMBERY. 2. 10. CAVALE. REVARD. POU. 3. GUER. NEMO. UNE. MICA. 4. ATTREZ. PRCS. 5. ERIC. ENFER. 6. FORT. 7. BEG. CSA. INCA. COLLET. 7. CERIE. OD. AZUR. 8. LACE. RE. LV. CLAM. IN. 10. 9. ELEM-ENT. ALEA. BASSE. 10. TUE. TARINE. NIECE. RES. 11. SM. LIN. GATE. ERRONS. 12. ES. AN. ROSELEND. AOSTE. 13. AVOINE. LEA. ONU. AA. 14. PIERRAMONT. GB. SAMU. 15. AS. IVRESSE. EURE. SUE. 18. LIT. AR. TARENTAISE. ET. 17. AERONEF. BAUGES. BTS. 18. DS. MANIER. HISSAT. FM. 19. BA. TENIA. ERRE. OM. 20. UGINE. RASSISE. CE. VIE.

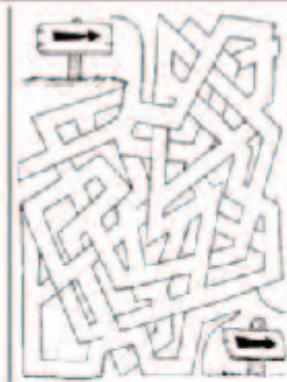
# SUDOKU

## RÈGLES DU JEU N° 1315

Remplir les carrés de la grille avec des chiffres de 1 à 9 de sorte qu'horizontalement et verticalement chaque ligne, chaque colonne et chaque bloc de 9 cases (3x3) contiennent tous les chiffres de 1 à 9.



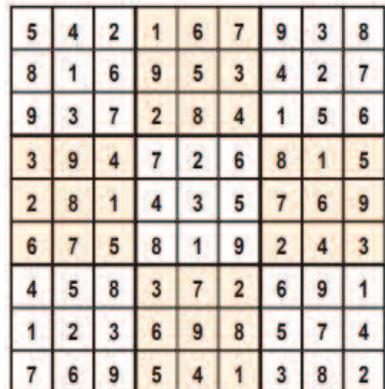
## CHOISI LE BON CHEMIN



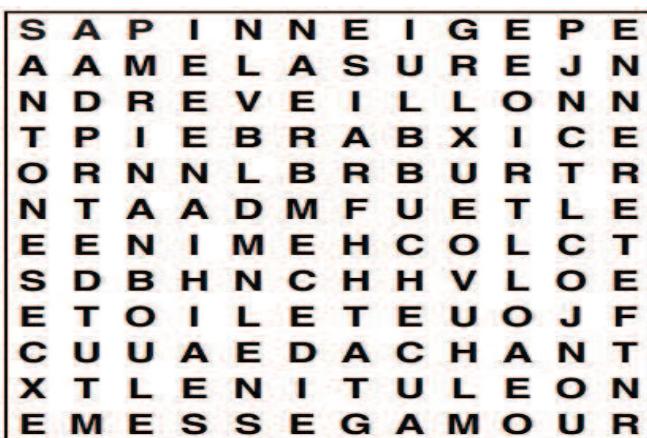
## PHOTO DU JOUR



## SOLUTION N°1314



## MOTS MÊLÉS



AMOUR  
AVVENT  
BARBE  
BOULE  
BUCHE  
CADEAU  
CHANT  
CHEMINEE  
CLOCHE  
CRECHE  
DECEMBRE

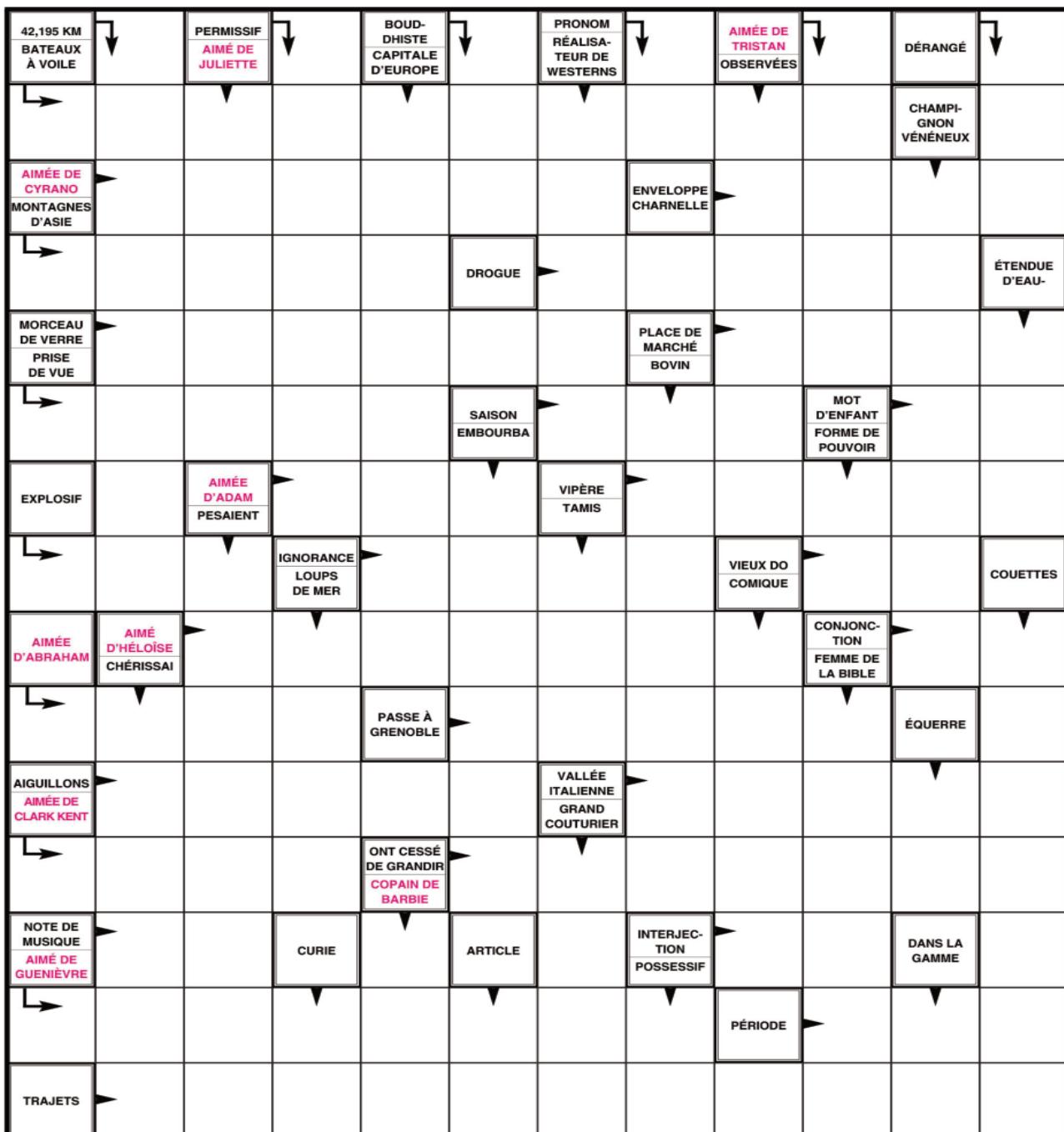
DINDE  
ETOILE  
EXCES  
FETE  
FRAIS  
GUIRLANDE  
HOTTE  
HOUX  
JERUSALEM  
JOUET  
LUTIN

MAGES  
MESSE  
NEIGE  
NOEL  
RENNE  
REVEILLON  
SANTON  
SAPIN  
TRAINEAU  
VOEUX

## SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N°301

La phrase-mystère est : viande de brousse

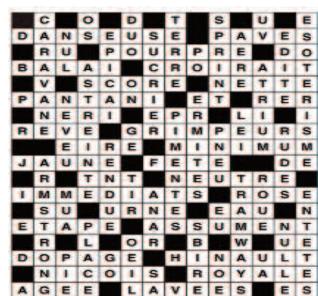
## Mots Fléchés N°1226



## LES 7 ERREURS



## SOLUTION N°1225



LIGUE 1 MOBILIS (14<sup>e</sup> JOURNÉE ACTE 2)

# LA JSK GAGNE L'ASO CHLEF ET UN SURSIS AVANT LE MCA

**Ouf ! Zinnbauer et la JS Kabylie ont enfin lâché un petit soupir de soulagement, avant-hier, au terme de leur match gagné à Tizi-Ouzou (2-1) contre l'ASO Chlef, comptant pour la 14<sup>e</sup> journée du championnat, mettant ainsi fin à une désastreuse série de cinq matches sans le moindre succès.**

Dans la maison kabyle, certes la tension baisse d'un petit cran, mais ce n'est pas du tout encore la délivrance, malgré cette victoire qui n'avait d'ailleurs pas grand sens pour les supporters qui n'ont pas manqué de montrer leur déception. Hormis les trois points récoltés, ce qui n'est pas rien cela dit pour le décompte au classement, chez les amoureux du club, la désillusion de l'élimination en Coupe d'Algérie et du match de championnat perdu à domicile contre l'USMA reste encore vivace dans les esprits. D'ailleurs, le match s'est joué devant un stade dont les trois quarts des tribunes étaient vides et les ultras présents n'étaient là que pour montrer leur courroux et redire leur frustration aux joueurs à travers les banderoles brandies. C'est dire le climat tendu dans lequel ont évolué Mahious et ses camarades. N'empêche qu'ils ont réussi le plus important en empochant le

USM ALGER

**Nouioua remplace Abid à la tête du conseil d'administration**

La direction de l'USM Alger a annoncé, samedi tard dans la soirée, que le groupe Serport a procédé à la désignation de Bilal Nouioua comme nouveau président du conseil d'administration du club, en remplacement de Boubekeur Abid qui a démissionné la semaine dernière. Doit-on le rappeler, ce dernier a préféré se retirer des affaires du club suite à de profondes divergences qu'il a rencontrées avec le directeur général sportif Saïd Allik. D'ailleurs, le concerné l'a clairement expliquée dans sa lettre de démission qui a fuité sur les réseaux. A vrai dire, dès son intronisation à ce poste, alors qu'il succéda à Athmane Sahbane, au moment où Allik faisait son come-back pour reprendre en main l'équipe, les deux hommes n'ont jamais été sur la même longueur d'onde. Il a fallu, à plus d'une fois, l'intervention du ministre des Transports, tutelle de Serport, lui-même, pour arranger un tant soit peu les relations toujours conflictuelles entre les deux hommes. Allik a donc fini par avoir le dernier mot, puisque Abid a fini par jeter l'éponge. Reste maintenant à savoir quelle relation aura Allik avec le nouveau patron, Bilal Nouioua ?

D. C.

pancole de la rencontre qui les hisse provisoirement à la 9<sup>e</sup> place avec 18 points et deux matchs en retard. Les buts ont été inscrits par le capitaine Boudebouz à la 15<sup>e</sup> et Messaoudi à la 51<sup>e</sup> pour la JSK, alors que Feddal avait pu égaliser dans un premier temps pour l'ASO Chlef à la 18<sup>e</sup>. En finissant (2-1), la JSK était loin de tenir son match référence, mais ça vaut pour un petit soulagement, empreint d'un sursis des supporters à la veille du grand derby en retard face au Mouloudia d'Alger prévu pour le 2 janvier prochain. Un match à risque que les Jaunes et Vert doivent pourtant absolument gagner au risque de provoquer la rupture avec leurs fidèles qui rempliront certainement le stade, ce jour-là. Ce sera alors vaincre ou mourir. Un éventuel succès permettra non seulement aux Kabyles de stopper le leader et se rapprocher davantage du haut du tableau, mais aussi de se

réconcilier avec leur public.

**L'USM ALGER IMPOSE LE NUL À L'O AKBOU À BÉJAÏA**

Dans le second match joué samedi dernier, l'USM Alger, qui effectuait un périlleux déplacement à Béjaïa, sans son capitaine et non moins pilier défensif, Allié, s'en est finalement bien sorti, en évitant la défaite face à l'O Akbou. Les deux équipes étaient en concurrence directe pour la 2<sup>e</sup> place au classement en jeu durant cette opposition. Ce qui prédisait un duel intense et disputé. Sauf que la prudence et l'engagement physique défensif ont fini par prendre le dessus dans ce match où chacun jouait surtout pour ne pas perdre. D'ailleurs, il a fallu attendre la 69<sup>e</sup> pour voir enfin les locaux

trouver la faille du second gardien usmiste, suite à un but de Gherbi qui pensait avoir offert le succès tant rêvé aux Akbouiens. Mais après avoir encaissé et n'ayant plus rien à perdre, les Rouge et Noir se montrèrent plus offensifs et l'O Akbou cédera, à son tour, à peine huit minutes après avoir marqué. On jouait la 77<sup>e</sup> quand Khalidi parvenait à remettre les deux équipes à égalité. Et c'est sur ce score d'un but partout que l'arbitre sifflera la fin de la partie. Avec ce précieux point récolté, l'USM Alger s'empare seule de la 2<sup>e</sup> place avec 23 points, alors que l'Olympique Akbou partage désormais la 3<sup>e</sup> place avec la JS Saoura, avec 22 points chacune. Le Paradou AC, lui, remonte à la 11<sup>e</sup> place avec 16 points à la faveur de sa victoire (1-0), le même jour, contre le MB Rouïssat qui, pour sa part, est relégué à la 12<sup>e</sup> place avec également 16 points et un match en moins contre la JSK à jouer le 2 janvier prochain à Tizi-Ouzou. A rappeler enfin que les trois rencontres restantes de cette 14<sup>e</sup> journée se joueront aujourd'hui lundi avec deux classiques au menu : MCA - ES Sétif et MCO - CRB. La troisième se jouera à Mostaganem où l'ESM locale recevra le nouveau promu, l'ES Ben Aknoun.

Djaffar Chilab

**RÉSULTATS**  
USMK 0 - CSC 0  
JSS 2 - MCEB 1  
O Akbou 1 - USMA 1  
PAC 1 - MBR 0  
JSK 2 - ASO 1

**Matches à jouer aujourd'hui**  
ESM - ESBA (14h00)  
MCO - CRB (17h00)  
MCA - ESS (19h30)

LIGUE 2 (14<sup>e</sup> JOURNÉE)

## Le leader l'US Biskra chute à domicile contre Beni Thour



La 14<sup>e</sup> journée de la Ligue 2, jouée le week-end dernier, a induit un fait pas du tout attendu, et encore moins anodin. L'US Biskra, le leader incontesté du groupe Centre-Est, qui caracole en tête, invaincu jusqu'à-là, avec une meilleure attaque, meilleure défense, et plus de longueurs d'avance sur son poursuivant immédiat, a été non pas tenue en échec mais carrément battue (0-1), chez elle, à Biskra, par le CR Beni Thour, le 8e au classement qu'il dépasse de pas moins de 13 points. Allez comprendre quelque chose aux caprices du football ! Le coach Azziz Abbas ne trouvera d'ailleurs rien à en redire en fin de partie. « Franchement,

on ne s'attendait pas du tout à cette défaite ! », s'était-il exclamé devant les médias, en conférence d'après-match. Mais malgré ce coup d'arrêt surprenant, sa première déconvenue de la saison donc qui rompt son invincibilité après une belle série de 13 matchs sans défaite, l'US Biskra garde tout de même son fauteuil tout en haut du tableau avec 33 points, soit avec 5 points d'avance sur le dauphin, le CA Batna (2e, 28 pts) vainqueur (1-0) de l'AS Khroub. Le MO Béjaïa complète le podium avec 25 points grâce à sa victoire (1-0) à Béjaïa contre l'USM Annaba. En bas du tableau, c'est le HB Chelghoum Laïd, défait (2-0) à Khemis El Khechma, qui ferme toujours la marche avec 5 points.

### LA JS EL BIAR VAINQUEUR DU DERBY FACE AU NAHD

Dans le groupe Centre-Ouest, le jeu redévoit serré pour l'accession avec le retour en force de l'USM El Harrach. En effet, malgré la victoire (1-0) du leader, la JS El Biar sur le NA Hussein Dey dans le derby algérois, préservant du coup son trône avec 32 points, n'empêche que les banlieusards, également vainqueurs (4-1) de la GCR Mascara, se rapprochent de plus en plus pour lui mettre la pression. L'écart n'est désormais que de 4 points entre le premier et le second, à entendre par là l'USM El Biar qui partage du reste cette seconde place avec le CR Témouchent,

aussi vainqueur (2-1) lors de cette 14<sup>e</sup> journée, face à la JSM Tiaret qu'il recevait. Le RC Kouba surveille également de près les événements, à la 4<sup>e</sup> place avec 26 points, malgré le nul vierge (0-0) concédé à domicile devant l'ASM Oran. A la queue du classement de ce groupe, c'est l'US Bechar Djedid, battu par le RC Arbaâ chez lui (1-2), qui boucle la file avec 6 points. La JS Tixerâine (15e, 8 pts), auteure d'un nul (1-1) à Adrar, n'est dans une position enviable non plus, avec cette avant-dernière place à laquelle elle reste collée.

Djaffar C.

**RÉSULTATS**  
**GROUPE CENTRE-EST**  
IBKEK 2 - HBCL 0  
MOC 3 - MSPB 0  
JSD 3 - USC 2  
MOB 1 - USMAn 0  
CAB 1 - ASK 0  
NRBT 1 - JSBM 0  
NCM 0 - NRBB 0  
USB 0 - CRBT 1

**GROUPE CENTRE-OUEST**  
JSEB 1 - NAHD 0  
USMH 4 - GCM 1  
RCK 0 - ASMO 0  
CRBA 3 - JST 3  
CRT 2 - JSMT 1  
USB 1 - RCA 2  
MCS 2 - WAM 0  
ESMK 3 - WAT 2

# ALGÉRIE 1 - BURKINA FASO 0 LES VERTS EN HUITIÈMES DE FINALE AVANT L'HEURE



**La sélection nationale a signé, hier au stade de Rabat, sa deuxième victoire dans la phase des groupes de la coupe d'Afrique des Nations. Elle est venue à bout de son second adversaire dans ce tournoi, le Burkina Faso, (1 - 0) dans un match très disputé, grâce à un but signé par le capitaine Mahrez en première mi-temps.**

L'Algérie avait entamé le match avec un seul but en tête : gagner et se qualifier pour les huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des Nations pour la première fois depuis 2019 ! Petkovic a lancé un onze quelque peu remanié avec l'incorporation cette fois d'entrée Maza, et Hadjadj. L'intégration de ce dernier allait permettre à Aït Nouri, maintenu, et l'équipe d'exécuter une orientation plus tournée vers l'offensive. Mais voilà que Hadjadj sera victime d'un sérieux tacle dès la 6' du jeu. Sangaré, qui s'en est bien sorti avec un simple carton jaune, lui a causé une énorme torsion de la cheville qui le contraindra d'ailleurs à quitter ses camarades. Petkovic le remplacera alors par Bounedjah, pour revenir au schéma classique avec Aït Nouri qui reprend sa place habituel en latéral gauche. Les premières minutes de la partie ont été marquées par une prudence observée des deux côtés. Le Burkina laissait par moment carrément le ballon aux algériens dans leur moitié du terrain. Le rythme a commencé à s'accélérer dès la 14'. On joue alors du tac-à-tac. Dans les tribunes, les supporters algériens animent une ambiance énorme. Les Verts sont bien portés. Et puis arrive cette 20'. Aït-Nouri déboulait alors, côté gauche, dans la surface, et se fait mettre à terre par le défenseur Ouedraogo. Sans aucune hésitation, l'arbitre désigne le point de penalty. Le capitaine Mahrez se charge alors d'exécuter la sentence. Il ouvre bien son pied et envoie le cuir taper dans le petit filet gauche du gardien Koffi, parti complètement dans le vent sur son côté droit. Mahrez venait de libérer les Verts et d'inscrire son troisième but dans cette coupe d'Afrique des Nations. La partie s'emballe alors avec les Burkinabés qui sortent ouvertement de leur périmètre pour aller tenter l'égalisation. Côté algérien, on veille bien, tout en cherchant à réaliser le break. Et Amoura aurait pu y arriver s'il avait



bien cadré sa frappe alors qu'il héritait du belle passe de Maza à la 35'. Le même Amoura manquera encore l'immanquable dans le temps additionnel de la première partie lorsque Mahrez qui menait un contre le servait gracieusement dans la surface. Mais sa frappe sera interceptée par le gardien Koffi du bout des doigts ! Pendant ce temps, les burkinabés se sont également créés des occasions, notamment par Traoré (32', 42', et 45+2') qui fut un véritable poison pour la défense algérienne, mais sans parvenir à l'essentiel. Au retour des vestiaires, l'Algérie subira à nouveau le jeu violent des burkinabés et devra encore remplacer son défenseur droit Chergui

## LA COMPOSITION DES DEUX EQUIPES

**Algérie :**  
Luca Zidane, R. Aït Nouri, J. Hadjadj (Bounedjah), A. Mandi, R. Bensebaini, S. Chergui (Belaid 57'), Ibrahim Maza (Chabi 87'), Ismail Bennacer (Abdeli 87'), Hicham Boudaoui, Mohamed Amoura, Riad Mahrez (Belghali 57').

**Ent :** Vladimir Petkovic  
**Burkina Faso :**  
Hervé Koffi, Steeve Yago, Issoufou Dayo, Arsene Kouassi, Ismaïla Ouédraogo, Gustavo Sangaré (Yago 78'), Mohamed Zoungrana (Minoungou 46'), Landry Kaboré (Traoré 65'), Dango Wattara, Bertrand Traoré  
**Ent :** Brama Traoré

touché par un attaquant adverse à la cuisse dès la 57'. La rencontre s'emballe de plus belle, et on a failli scorer de ce côté comme de l'autre. A la 61' le ballon a frôlé le poteau de Zidane. A la 67' puis à la 69' Maza ratait deux buts tout fait face à Koffi. Aït Nouri manquera de peu de signer le second but algérien. Sa puissante frappe du pied gauche sera repoussée à la limite du poteau par le portier burkinabé. Minoungou avait vu de son côté son enveloppe rebrousser sur le filet supérieur du but algérien. Les dix dernières minutes ont été vraiment intenses. Le ballon allait d'une surface à une autre. La fin s'est jouée très serrée mais le score en restera là grâce au mur Koffi, et à Zidane l'infranchissable, toujours sous le regard bien veillant de la famille, présente dans les tribunes, emmenée par le paternel, l'énorme Zizou, désormais fidèle supporters des Verts.

**Djaffar Chilab**

## LE SOUDAN VAINQUEUR (1 - 0) DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

As signaler que dans la seconde rencontre de ce groupe E, jouée plutôt dans la journée au stade Mohamed V de Casablanca, le Soudan et la Guinée équatoriale se sont donnés à un match également disputé à qui va assurer sa survie dans cette poule. La première mi-temps fut intense avec l'enchâinement d'offensives sur les ailes de part et d'autre, mais sans toutefois parvenir au but. Ni d'un côté ni de l'autre. Le jeu dur a été souvent mis à contribution. Ce qui a poussé l'arbitre congolais Messie Jessie Nkounkou à intervenir sur au moins 14 fautes, et brandir le carton jaune à trois reprises, deux pour les soudanais et un pour les guinéens. A la reprise, l'intensité de la rencontre ne baissera pas. Bien au contraire. Après un début avec un ascendant guinéen, les soudanais se sont mieux affirmés après l'heure de jeu. Et ce sera d'ailleurs ces derniers qui ouvriront la marque à la 74' sur un coup de pied arrêté exécuté du côté droit, malencontreusement dévié par le défenseur guinéen Coco, dans sa cage. La Guinée s'est ruée alors en attaque toute pour tenter de refaire son retard. En vain. Même la rentrée de la star, Nsue, le meilleur buteur de la sélection à la 77' n'a finalement rien apporté de concret, et le score en est resté là jusqu'au coup de sifflet final de l'arbitre qui avait ajouté cinq minutes de temps additionnel.

**D. C.**

## LE SÉNÉGAL PIÉTINE FACE À LA RDC, LE NIGERIA QUALIFIÉ

La phase de groupes de la Coupe d'Afrique des nations 2025 continue de livrer ses enseignements, avec des scénarios contrastés pour les favoris du tournoi. Samedi dernier, le Nigeria a validé son ticket pour les huitièmes de finale après une victoire spectaculaire face à la Tunisie (3-2), tandis que le Sénégal, dominateur mais maladroit, a été tenu en échec par une solide République démocratique du Congo (1-1) et devra attendre la dernière journée pour assurer sa qualification.

### UN DUEL ENTRE LES LIONS ET LES LÉOPARDS

Les Lions de la Teranga ont affronté la République démocratique du Congo dans un match qui a tenu toutes ses promesses sur le plan tactique. Dès l'entame, le Sénégal a pris le contrôle du ballon, privilégiant un jeu court et des combinaisons rapides sur les côtés notamment grâce à l'activité incessante d'Ibrahim Mbaye. Les Congolais, eux, ont opté pour un bloc compact et des transitions rapides, cherchant à exploiter la moindre faille dans la défense sénégalaise. Malgré une nette domination territoriale, les coéquipiers de Sadio Mané ont peiné à trouver la lucidité nécessaire dans la zone de finition. Les frappes de Boulaye Dia et de l'ailier gauche des Lions ont été soit trop molles, soit bien captées par le gardien Mpasi-Nzau. La RDC a frappé un premier coup décisif à la 61<sup>e</sup> minute : une combinaison côté droit a permis à Cédric Bakambu, opportuniste dans la surface, d'ouvrir le score sur une frappe limpide, profitant d'une défense sénégalaise trop passive. Le Sénégal n'a pas tardé à réagir. Sur une percée de Mbaye, le ballon est parvenu à Mané après un rebond favorable et une intervention tardive du gardien congolais. La frappe du capitaine sénégalais a permis d'égaliser à la 69<sup>e</sup> minute. Par la suite, le Sénégal a multiplié les

tentatives, avec notamment des frappes puissantes de Saliou Ciss et des centres dangereux de Cheikh Diop, mais la RDC a tenu bon grâce à une discipline défensive remarquable. Le résultat final (1-1) laisse le Sénégal et la RDC à égalité en tête du groupe D avec quatre points chacune.

### LES SUPER EAGLES SURCLASSENT LES AIGLES DE CARTHAGE

Dans le choc du groupe C, le Nigeria a confirmé son statut de favori avec une victoire (3-2) face à une Tunisie courageuse mais trop timide offensivement. Dès les premières minutes, les Super Eagles ont imposé un rythme intense, multipliant les combinaisons rapides et les dédoublements sur les ailes. Victor Osimhen a été omniprésent, semant la panique dans la défense tunisienne avec sa vitesse et ses appels en profondeur.

Juste avant la mi-temps, Osimhen a trouvé l'ouverture sur un centre parfaitement ajusté, marquant le premier but du match. Au retour des vestiaires, Wilfred Ndidi a doublé la mise (50<sup>e</sup>) sur une frappe sèche à l'entrée de la surface, profitant d'une récupération haute du milieu nigérian. Ademola Lookman a ensuite agravé le score (67<sup>e</sup>), concluant un contre rapide parfaitement orchestré. La Tunisie, menée par trois buts et accusant un manque d'agressivité dans le pressing, a réagi tardivement. Montassar Talbi a réduit l'écart sur un coup de tête (74<sup>e</sup>),



suivi par Ali Abdi, auteur d'un penalty puissant dans la barre (87<sup>e</sup>). Malgré plusieurs occasions franches dans les dernières minutes, les Aigles de Carthage n'ont pu égaliser. La victoire assure au Nigeria la première place du groupe et confirme sa puissance offensive, portée par un collectif solide et une défense disciplinée.

Dans l'autre rencontre du groupe C, l'Ouganda et la Tanzanie – futurs co-organisateurs de la CAN 2027 – se

sont quittés sur un score de parité (1-1). Après une première mi-temps plutôt terne, la Tanzanie a ouvert le score à la 59<sup>e</sup> minute grâce à un penalty transformé par Simon Msuva. L'Ouganda a réagi vingt minutes plus tard : Uche Ikpeazu a égalisé d'une tête plongeante parfaitement placée. Les dernières minutes ont été intenses, chaque équipe ayant la possibilité de prendre l'avantage. L'Ouganda a obtenu un penalty, mais Allan Okello a tiré au-dessus, tandis que Charles Mombwa, côté tanzanien, a manqué

l'opportunité de marquer face à une cage vide. En tout cas, les matchs de samedi dernier ont confirmé que dominer le jeu ne suffit pas toujours à garantir la victoire. Le Sénégal devra améliorer sa finition pour éviter les mauvaises surprises, tandis que le Nigeria confirme sa puissance offensive et sa solidité tactique. Les prochaines rencontres de mardi seront décisives pour déterminer les qualifiés des huitièmes de finale dans un tournoi où chaque point et chaque but peuvent sceller le destin des équipes africaines les plus ambitieuses. **G. Salah Eddine**

## L'ALGÉRIE CONDAMNE AVEC LA PLUS GRANDE FERMETÉ LA DÉCISION DE L'ENTITÉ SIONISTE DE RECONNAÎTRE LE SOMALILAND

L'Algérie a condamné, samedi dernier, avec la plus grande fermeté, la décision de l'entité sioniste de reconnaître le territoire du Somaliland dans une démarche "illégale portant gravement atteinte à la souveraineté de la République fédérale de Somalie, ainsi qu'à son unité et à son intégrité territoriale", a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

"L'Algérie condamne avec la plus grande fermeté la décision des autorités de l'occupation israélienne de reconnaître le territoire du Somaliland dans une démarche illégale qui constitue une atteinte grave à la souveraineté de la République fédérale de Somalie, à son unité et à son intégrité territoriale, en plus de représenter une menace directe pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région", précise la



même source. L'Algérie réaffirme que "cette décision, rejetée et condamnée, constitue une violation flagrante des principes consacrés dans la

Charte des Nations unies, ainsi que des principes fondateurs du système continental africain notamment le principe de l'interdiction de toute atteinte aux frontières nationales des Etats, principe consacré par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et réaffirmé par l'Union africaine (UA) en tant que pilier fondamental de la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le continent".

Ainsi, "l'Algérie réitère son soutien total et constant à la République fédérale de Somalie face à cette menace directe aux répercussions graves sur la sécurité et la stabilité de ce pays, ainsi que de la région de la Corne de l'Afrique dans son ensemble", conclut le communiqué.

## REJET CATÉGORIQUE DES MAE DE 21 PAYS ARABES ET MUSULMANS

Les ministres des Affaires étrangères (MAE) de 21 pays arabes et musulmans, dont l'Algérie, ont exprimé leur rejet catégorique de la déclaration de l'entité sioniste reconnaissant la région du «Somaliland» comme Etat indépendant, condamnant fermement cette reconnaissance en violation flagrante des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Les ministres des Affaires étrangères de ces pays ont exprimé, dans un communiqué conjoint, leur rejet catégorique de la déclaration de l'entité sioniste reconnaissant la région du «Somaliland», située en République fédérale de Somalie,

«compte tenu des graves répercussions de cette mesure sans précédent sur la paix et la sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge, ainsi que de ses graves retombées sur la paix et la sécurité internationales», soulignant que cet acte reflète le mépris manifeste et total de l'entité sioniste pour le droit international. Les ministres des Affaires étrangères de ces pays ont fermement condamné cette reconnaissance, la qualifiant de «violation flagrante des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui souligne la préservation de la souveraineté des Etats, ainsi que de l'unité et de

l'intégrité de leurs territoires». Ils réaffirment en outre «le soutien total à la souveraineté de la République fédérale de Somalie et le rejet de toute mesure susceptible de compromettre l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Somalie sur l'ensemble de son territoire», précisant que «la reconnaissance de l'indépendance de parties du territoire d'un Etat constitue un précédent dangereux et une menace pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour les principes établis du droit international et la Charte des Nations Unies».

Les MAE soulignent, par ailleurs, «le rejet catégorique de tout lien entre

cette mesure et tout plan de déplacement du peuple palestinien hors de sa terre, qui est refusé sur le fond, la forme et de manière absolue».

Outre l'Algérie, ce communiqué est signé par les ministres des Affaires étrangères de la Jordanie, de l'Egypte, de l'Union des Comores, de Djibouti, de la Gambie, de l'Iran, de l'Irak, du Koweït, de la Libye, des Maldives, du Nigeria, du Sultanat d'Oman, du Pakistan, de l'Etat de Palestine, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la Somalie, du Soudan, de la Turquie et du Yémen, ainsi que par l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

## VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS AU SAHARA OCCIDENTAL OCCUPÉ LE SILENCE «COMPLICE» DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le silence assourdissant de la communauté internationale face au drame sahraoui suscite l'indignation. Dans une déclaration percutante, la plateforme « N'oubliez pas le Sahara occidental » dénonce l'inaction des instances mondiales. En qualifiant la situation des droits humains dans les territoires occupés d'« angle mort » du système multilatéral, l'organisation pointe du doigt une complicité internationale qui laisse le champ libre aux violations systématiques commises par l'occupant marocain.

La plateforme souligne une faille structurelle majeure au sein de l'architecture onusienne : l'absence totale de mécanismes internationaux efficaces pour protéger les civils sahraouis. Ce silence « complice » de la communauté internationale est, selon l'organisation, exacerbé par une « anomalie persistante » qui perdure. La Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) demeure en effet la seule mission de maintien de la paix des Nations unies au monde à être dépourvue du mandat de surveillance des droits humains, une exception diplomatique qui laisse les populations des territoires occupés sans aucun recours ni protection face aux exactions.

L'impasse diplomatique autour du Sahara occidental semble s'être cristallisée au cours des derniers mois.



Alors que le Conseil de sécurité des Nations unies a récemment renouvelé le mandat de la Minurso, l'absence persistante d'un mécanisme de surveillance des droits de l'Homme suscite une vive amertume chez de nombreux observateurs. Pour cette analyste, ce statu quo est symptomatique d'un manque de volonté politique. « En 2025, malgré les appels répétés d'organisations internationales, d'associations de juristes et d'acteurs de la société civile, le Conseil de sécurité a de nouveau éludé cette question. La reconduction technique du mandat a, une fois de plus, prévalu sur toute avancée substantielle en matière de protection des civils », regrette-t-elle. Cette inertie laisse les populations locales dans une vulnérabilité juridique inquiétante, alors que la mission demeure l'une des rares opérations modernes de l'ONU à ne pas disposer d'un volet spécifique dédié aux droits humains. La plateforme

souligne que la situation de la population sahraouie demeure préoccupante. Elle rappelle que la réalité quotidienne est affectée par des questions de droits humains et de justice, telles que soulevées par les rapports de diverses organisations. Selon la plateforme, ces préoccupations persistent, indiquant que l'année 2025 reflète une continuité des défis dénoncés par certains observateurs.

Selon les données rapportées par le site, le bilan de l'année 2025 témoigne d'une persistance des pratiques répressives dans les territoires occupés. Tout au long de l'année, les organisations sahraouies de défense des droits humains, épaulées par des médias indépendants et des plateformes internationales, ont scrupuleusement documenté une série d'abus systématiques. Ces rapports font état « d'arrestations arbitraires, de condamnations disproportionnées, ainsi que d'un harcèlement policier permanent », venant s'ajouter à des restrictions drastiques imposées aux libertés d'expression, de réunion et de manifestation. Ces preuves accumulées soulignent l'ampleur du verrouillage imposé par les forces d'occupation pour étouffer toute voix dissidente. Le site précise que ces exactions ciblent des profils variés, allant de jeunes militants et étudiants aux familles de disparus. Le sort des mères

sahraouies, qui continuent d'exiger avec courage, vérité et justice pour leurs enfants, est particulièrement mis en exergue. Pour la plateforme, ces cas emblématiques illustrent une « répression structurelle » qui dépasse largement le cadre d'incidents isolés. Il s'agit, selon l'analyse de l'organisation, d'une « politique durable de contrôle et de punition » orchestrée par l'occupant marocain pour briser la résistance sociale et politique dans les territoires occupés.

Pour la plateforme, le constat est d'autant plus alarmant que « l'impunité demeure l'un des éléments les plus graves » de ce dossier. Elle souligne que le refus de rendre des comptes reste la règle pour l'occupant marocain. L'organisation rappelle, à ce titre, des blessures jamais refermées : quinze ans après l'assassinat du jeune Saïd Dambar et plusieurs décennies après les disparitions forcées systématiques documentées depuis les années 1970, aucune justice n'a été rendue. Le précurseur de la plateforme se fait encore plus incisif concernant l'absence de recours légaux : « Il n'y a ni enquêtes indépendantes, ni réparation, ni garanties de non-répétition », déplore l'organisation. Pour la plateforme, ce déni de droit envoie un signal alarmant : dans le Sahara occidental occupé, la violence institutionnelle n'est plus un accident, elle est désormais « normalisée sous le couvert du silence international », transformant l'oppression en un instrument de gouvernance quotidien. **Omar Lazela**